PrimaryCare 2002;2:301–302

Réflexions concernant la SSMPP et sa collaboration avec l'AMPP

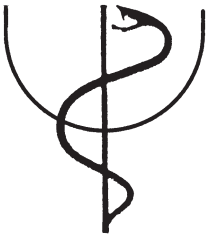

1. La Société Suisse de Médecine Psychosomatique (SSMP), la Société Suisse de Médecine Psychosociale (SSMPsoz) et la Société Suisse de Gynécologie et Obstétrique Psychosomatique (SSGOP) ont fondé la Société Suisse de Médecine Psychosomatique et Psychosociale pour leur succéder en tant qu'organisation commune. Ce regroupement aux côtés de l'Académie de Médecine Psychosomatique et Psychosociale (AMPP) des trois sociétés les plus importantes dans ce domaine devrait promouvoir une représentation plus effective de leurs objectifs en Suisse.
2. La SSMPP est surtout une société de membres individuels même si des organisations et institutions peuvent devenir membres extraordinaires. Les membres ordinaires de la SSMPP sont des universitaires diplômés (médecins, psychologues, sociologues, etc.) et les professionnels diplômés non-universitaires (infirmiers/ères, physiothérapeutes, ergothérapeutes, professionnels travaillant dans un cadre médico-thérapeutique p.ex.). Les personnes en formation peuvent être membres extraordinaires. La SSMPP souhaite vivement accueillir les détenteurs du certificat de formation complémentaire en médecine psychosomatique.
3. La SSMPP s'adresse aux différentes sociétés régionales actives dans le domaine de la médecine psychosomatique et psychosociale, dont les membres ont souvent été membres des sociétés fondatrices, et les invite à collaborer avec elle dans ce nouveau cadre. La SSMPP soutient la création de groupes régionaux, de groupes de spécialistes et de groupes de travail sur des thèmes spécifiques.
4. La SSMPP se veut ouverte à tous les professionnels de la santé intéressés à la médecine psychosomatique et psychosociale et qui souhaitent une réflexion (p.ex. échanges, supervision, intervision, formation post-graduée et continue, recherche etc.) sur leur activité professionnelle:
   - Au plan national, des réunions scientifiques annuelles seront organisées dans ce sens.
   - Au plan régional, la SSMPP souhaite collaborer avec les sociétés régionales, les institutions universitaires et non-universitaires existantes pour établir une offre régulière d'intervision, supervision et de formation dans le domaine de la médecine psychosomatique et psychosociale. La responsabilité de ces activités devrait rester d'abord celle de ces structures régionales.
   - Au plan international, la SSMPP souhaite avoir des échanges et une collaboration avec les organismes poursuivant les mêmes objectifs.
5. La SSMPP souhaite promouvoir un débat constructif des concepts utilisés dans l'exercice de la médecine psychosomatique et psychosociale et leur vérification scientifique parmi ses membres.
6. Les membres de la SSMPP devraient pouvoir compter sur des structures efficaces; dans ce but la SSMPP prévoit d'établir un secrétariat professionnel.
7. La communication avec les membres doit être assurée: par l'organe de publication de la société: le journal «PrimaryCare», par une site web reliée à celle de l'AMPP (www.sgppm.ch ou www.ssmpp.ch) et par l'assemblée générale lors des réunions scientifiques annuelles ainsi que par l'envoi direct d'informations.
8. La SSMPP souhaite avec d'autres organismes intéressés (sociétés médicales et organisations professionnelles) représenter les objectifs de la médecine psychosomatique et psychosociale dans l'opinion publique et dans les processus décisionnels de la politique professionnelle. Les contenus psychosomatiques devraient être défendus avec d'autant plus de conviction en ces temps de pressions accrues pour diminuer les coûts de la santé.
9. La SSMPP s'engage pour que les contenus psychosomatiques et psychosociaux soient représentés de manière adéquate dans la formation universitaire et non-universitaire des professionnels de la santé. La SSMPP souhaite être un espace de réflexion et d'échanges pour les enseignants dans ce domaine.
10. La SSMPP souhaite offrir une formation post-graduée et continue remplissant, en ce qui concerne les médecins, les condi-

Die deutschsprachige Fassung dieses Textes ist in Heft 10/2002 von PrimaryCare erschienen.

tions posées par l'AMPP. Les offres de formation de la SSMPP devraient en principe être ouvertes à tous les professionnels de la santé. La SSMPP souhaite collaborer dans la mesure du possible et selon les besoins avec les sociétés régionales ou de spécialistes (médecins généralistes, internistes, gynécologues, psychiatres, pédiatres, sociétés Balint et organisations professionnelles etc.) et les instituts universitaires et non-universitaires pour l'organisation et la publicité d'offres de formation post-graduée et continue.

11. Les enseignants proposant des cours permettant l'obtention de l'attestation de formation complémentaire (AFC) devraient trouver à la SSMPP un espace de réflexion, d'échange et de débat constructif au sujet des contenus et des méthodes.
12. La SSMPP délègue à l'AMPP les questions d'évaluation et de contrôle de qualité dans le domaine de la formation post-gradué et continue des médecins ainsi que les questions de reconnaissance tarifaire de l'attestation. La SSMPP se propose de clarifier avec l'AMPP la répartition des charges et des structures de manière constructive et solidaire pour utiliser au mieux les synergies dans le domaine de la formation post-graduée et de la formation continue des médecins.
13. La SSMPP est de l'avis que l'action principale de l'AMPP consiste à établir et à contrôler les exigences minimales de la formation médicale post-graduée et continue pour l'obtention de l'AFC. Elle doit garantir un processus transparent et professionnel aboutissant à la reconnaissance des instituts et lieux de formation, à la reconnaissance des offres partielles de formation, à décerner l'AFC aux membres individuels. L'AMPP doit continuer à représenter les intérêts de ses membres dans les questions de reconnaissance tarifaire de son AFC.
14. La SSMPP collabore avec les sociétés de spécialistes et les autres organismes intéressés pour que l'AMPP puisse remplir ses charges.

M. Sabbioni
Futur président de la SSMPP

Apropos

«Es ist schon recht, dass es fast für jeden Körperteil einen Spezialarzt gibt – aber hoffentlich sterben die Ärzte nie aus, die noch den ganzen Menschen sehen und auch noch wissen, dass man manchmal wegen Kummer und Sorgen Bauchweh bekommt.» Stammtisch «Bären» 4.4.1952.

Ueli der Schreiber. «Ein Brunnen namens ...». 6. Band. Rorschach: Nebenspalter-Verlag / BK